Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 056-215600438-20260521-09052026-DE

COMMUNE de CONCORET (Morbihan)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 21 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le 21 mai, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CONCORET, dûment convoqué le 12/05/2026, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Ronan COIGNARD, Maire de CONCORET.
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 12
Présents :

COIGNARD Ronan	GAREL Bernadette	LECOMTE Maëlan
MULLER Sarah	FERRAND Bénédicte	POULAIN Jean-François
CREPIN Richard	GATTI Margaux	ROBSON Cécilia
MALARD Véronique	JASLET Gaël	WACHEZ François

Secrétaire de séance : Mme Sarah MULLER
Absents excusés : Mme Viviane FEDIEU DANIEL
Absents : MM. MACÉ Camille – MESLÉ Gaëtan -

N° 09/05/2026 – CAMPING DU VAL AUX FÉES : CONSTAT DE DESAFFECTATION ET DE DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC D'UN BIEN COMMUNAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment l'article L 2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques
Vu le projet de signature d'un bail commercial avec les gérants actuels du Camping du Val aux Fées, et qui concerne les parcelles ZH 177 – ZH 175 – ZH 174 et la partie nord de la parcelle ZH 178 (jusqu'à la clôture)

Vu le plan de division cadastrale établi suite au bornage par M. Hamel géomètre-expert, mandaté pour la modification du parcellaire de la parcelle cadastrée en section ZH 178

Considérant que ce bien n'est plus affecté à l'usage direct du public dans la mesure où il s'agit d'une activité commerciale à but lucratif,

Considérant qu'il résulte de cette situation une désaffectation de fait de ce bien,

Après étude et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité et par vote à mains levées :

- Constate la désaffectation de bien (parcelles ZH 177 – ZH 175 – ZH 174 et ZH 178 (partie nord – modification parcellaire en cours)
- Décide du déclassement de ce bien du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé communal
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

Sarah MULLER,
Secrétaire de séance

Ronan COIGNARD,
Maire de Concoret